

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	29 juin 2023	Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20230629D06	Reçu en préfecture le 10/07/2023
Thématique :	Décisions et informations diverses			Publié le
Titre :	Décisions et informations diverses			ID : 040-200009868-20230629-20230629D06-DE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU 29 JUIN 2023 À 18H30  
SALLE LAC D'HOSSEGOR - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
(sur convocation du 23 juin 2023)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 8*

*Nombre de membres nommés : 8*

*Présents : 12*

*Absents représentés : 4*

*Absents : 1*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle lac d'Hossegor au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

**Présents :**

Mesdames Crouts de Paille Nina, De Artèche Sylvie, Dedout Marie-Jeanne, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle, Libier Maïté, Paucet Sylvie ;

Messieurs Jean-Luc, Dalmay Yohann, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc et Prosper José.

**Absents représentés :**

Monsieur Froustey Pierre a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie, Monsieur Arbeille Henri a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Madame Jaury Chamalbide Christine et Monsieur Darets Benoît a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie.

**Absents :**

Monsieur Daulouéde Jean-Claude.

**DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CIAS S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 30 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS AU PRÉSIDENT**

**Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte**

- **GESTION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DE L'AIRE DE PETIT PASSAGE (APP) et L'AIRE DE GRAND PASSAGE (AGP) ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DU TERRITOIRE DANS LA GESTION ET LA MÉDIATION DES STATIONNEMENTS ILLICITES SUR LES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le rapporteur expose à l'assemblée que l'accord cadre de services passé sous la forme d'une procédure adaptée pour une mission de gestion administrative, techniques et financière de l'aire de petit passage (APP) et l'aire de grand passage (AGP) et d'accompagnement des communes du territoire dans la gestion et la médiation des stationnements illicites sur les espaces publics, a été attribué, par une décision n° 202303D02 en date du 30 mars 2023, à la société SAS VAGO de la Teste de Buch (33 260) pour un montant maximum de 120 000€ HT pour la durée totale de l'accord cadre, reconductions comprises.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de cette décision.

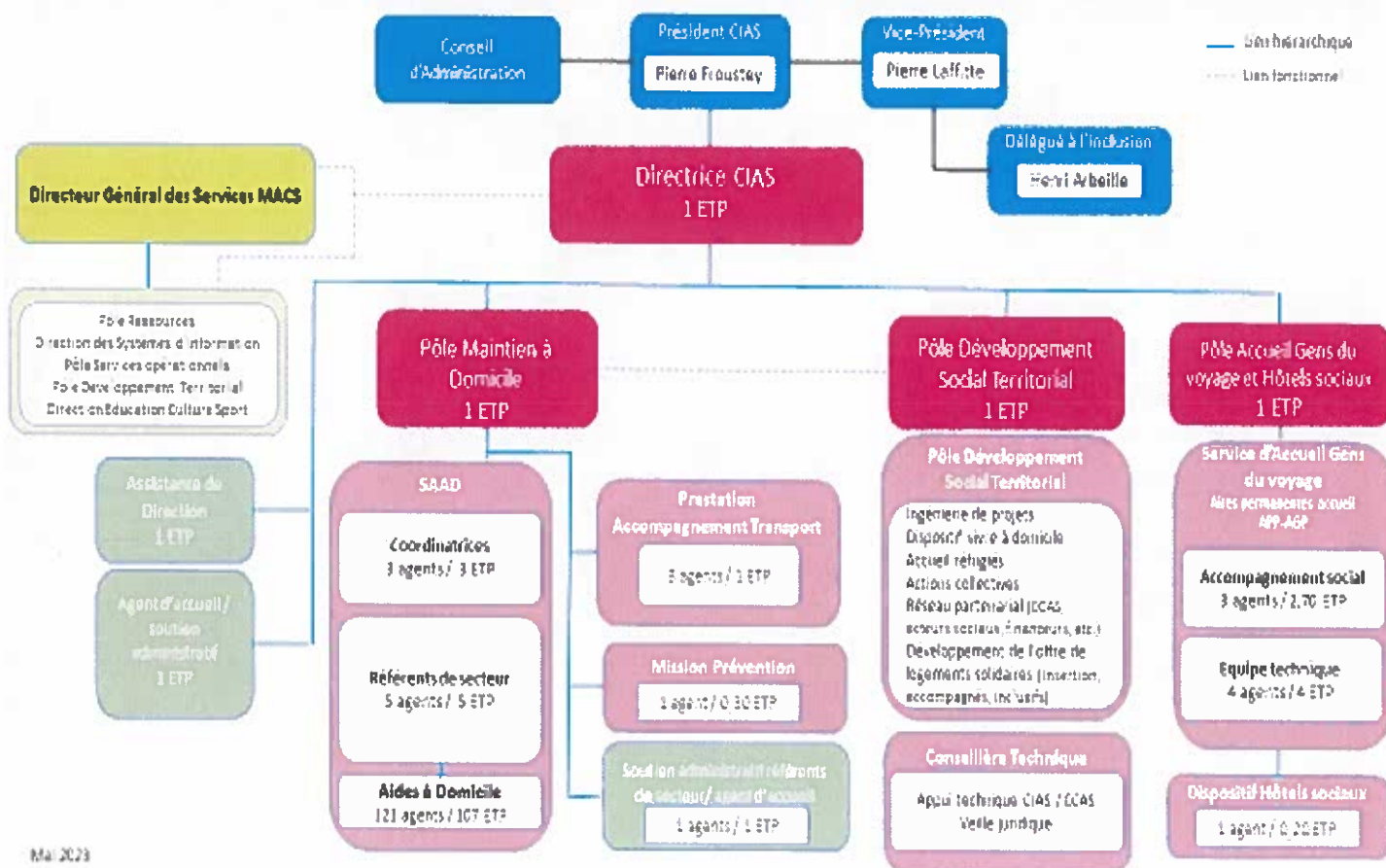
- INFORMATIONS DIVERSES
  - ACTION ZOU'MACS



Suite à l'avis de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de l'Habitat Inclusif du 15 mars 2023, la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 14 avril 2023 a attribué au SAAD du CIAS de MACS une subvention d'un montant de 7 094€ pour l'année 2023 pour permettre la réalisation des ateliers ZOU'MACS.

- PRÉSENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU CIAS

## ORGANIGRAMME GENERAL DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Mai 2023

- PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION SAAD

Le plan d'action 2023-2024 est construit autour d'objectifs généraux et d'objectifs spécifiques propres à chaque Pôle d'activité :

- Objectifs généraux
  - Améliorer la qualité des services :
    - Développer une offre de services adaptée aux besoins du territoire
    - Sécuriser la mise en œuvre des prestations
  - Améliorer les conditions de travail :
    - Structurer les processus métier pour apporter un cadre de travail connu et sécurisant
    - Harmoniser les pratiques
    - Mettre en place une politique d'accueil des nouveaux agents
    - Construire un plan de formation
    - Développer une politique de prévention des risques professionnels
  - Positionner le CIAS comme un acteur du développement social sur le territoire :
    - Consolider la mission d'ingénierie sociale



- Développer une culture commune :
  - Construire un sentiment d'appartenance à la structure
  - Améliorer l'image du CIAS
  
- **Pôle Accueil des gens du voyage et Hôtels sociaux**
  - Contribuer à l'amélioration des conditions de vie sur les aires d'accueil des gens du voyage :
    - Engager une réflexion sur le devenir des aires d'accueil et les modalités d'accueil
    - Analyser les perspectives d'évolution des conditions d'accueil
    - Co-construire avec les services de MACS, les services de l'Etat et du Département
    - En fonction des perspectives d'évolution, solliciter la mise en œuvre d'une MOUS
  - Prendre en compte le besoin de reconnaissance de l'activité du service :
    - Instaurer de manière régulière des réunions avec la Direction et les élus pour accompagner les équipes
  - Développer un partenariat pour améliorer la qualité de service :
    - Sécurité des aires : police municipale / ASVP, Gendarmerie
    - Prévention santé : CPTS
    - Education : prévention spécialisée, Mission Locale, Education Nationale, etc.
    - Gestion des déchets : SITCOM
  - Structurer l'activité du service :
    - Initier une démarche qualité pour formaliser les processus métiers sur les deux services
    - Assurer une évaluation collective du règlement intérieur appliqué aux GDV
    - Elaborer un projet de service et un règlement de fonctionnement
  - Améliorer les conditions de travail :
    - Réaménager l'utilisation des bureaux administratifs pour :
      - ✓ assurer la confidentialité des entretiens réalisés par l'équipe sociale
      - ✓ donner un espace de travail suffisant pour l'équipe technique
    - Réaliser un état des lieux du matériel existant et une analyse des besoins
    - Proposer des formations d'équipe sur la gestion des conflits et les spécificités du public des GDV
    - Structurer une politique de prévention des risques professionnels

Dans le cadre de la consolidation et l'animation du projet social et éducatif des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage, la mise en place d'une instance de concertation, de type comité de pilotage, va être lancée à partir de la rentrée 2023. Ce sera l'occasion d'associer toutes les parties prenantes, dont les membres du Conseil d'Administration du CIAS, les forces de l'ordre et les acteurs œuvrant dans le champ de la jeunesse, de l'insertion, de l'éducation et de la santé.

- **Pôle Maintien à domicile**
  - Se conformer au cadre réglementaire :
    - Elaborer un projet de service
    - Actualiser le règlement de fonctionnement du SAAD
    - Produire un règlement intérieur pour les AAD séparé du règlement de fonctionnement du service
    - Intégrer aux éléments budgétaires les annexes réglementaires
  - Améliorer les conditions de travail :
    - Doter tous les agents de terrain d'un téléphone portable
    - Mettre en œuvre le projet de mise à disposition de salles de repos pour les AAD sur le territoire
    - Réaménager l'utilisation des bureaux administratifs pour :
      - ✓ améliorer la construction d'un collectif de travail des référents de secteur
      - ✓ sécuriser la continuité de service



- Engager une réflexion globale sur le statut des référents de secteur
- Stabiliser une organisation du travail :
  - Engager une réflexion collective sur les temps de réunion avec les AAD (réunion d'équipe, réunion de service, Staff, etc.)
  - Structurer les modes de communication entre l'équipe administrative et les agents de terrain
  - Travailler sur le contenu des fiches bénéficiaires
  - Actualiser la sectorisation des équipes d'AAD
  - Initier une démarche qualité pour formaliser les processus métiers
  - Définir des lignes directrices de planifications avec les référents de secteur
  - Mettre à jour les fiches de poste
  - Mettre en œuvre l'annualisation du temps de travail des AAD
  - Engager un travail de mise en conformité des frais de déplacements et analyser le temps de travail dédié aux déplacements
  - Interroger les modalités de continuité de service :
    - ✓ Contact téléphonique durant l'amplitude d'activité du SAAD?
    - ✓ Astreinte AAD pour sécuriser les remplacements?
- Développer une politique de prévention des risques professionnels :
  - Finaliser le travail sur le parcours d'intégration des nouvelles recrues et sur le livret d'accueil
  - Engager une réflexion sur le tutorat métier et le tutorat spécifique aux situations complexes
  - Formaliser l'évaluation des risques au domicile et les diagnostics prévention
  - Développer une équipe prévention sur le Pôle Maintien à domicile
  - Intégrer les agents du SAAD au plan de prévention porté par le service des Ressources Humaines de MACS
  - Expérimenter une politique de prévention de l'usure professionnelle des AAD relevant de préconisations médicales, et ce en lien avec les missions et les possibilités du SAAD

Dans le cadre des travaux de structuration du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile, notamment la création ou la réactualisation de documents réglementaires, des temps de travail seront organisés en présence de membres du Conseil d'Administration du CIAS volontaires. Un appel à participation sera réalisé sur le dernier semestre 2023.

- Pôle Développement Social Territorial
  - Optimiser les capacités d'ingénierie du CIAS pour :
    - Permettre la réponse à des appels à projets de plus en plus nombreux
    - Structurer la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
    - Piloter des actions collectives spécifiques ou transversales
    - Développer une offre de services en action sociale sur le territoire
    - Formaliser un réseau partenarial pour sécuriser l'activité des services
    - Coordonner des programmes thématiques sur le territoire, en lien avec les services de la Communauté de Communes MACS
  - Axer l'évolution du Pôle DST :
    - Structurer la dotation complémentaire au sein du Pôle Maintien à Domicile
    - Mettre en œuvre le Contrat Territorial de l'Autonomie à l'échelle du territoire de MACS
    - Réaliser une Analyse des Besoins Sociaux, en partenariat avec les services de MACS
    - Réfléchir sur la co-construction d'un Contrat Local de Santé
    - Consolider l'appui technique auprès des CCAS
    - Développer et diversifier l'offre de logements solidaires sur le territoire
    - Piloter l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le territoire



- Actions transversales :
  - Développer un sentiment d'appartenance au CIAS :
    - Assurer une présentation du rapport d'activité du CIAS à tous les agents en même temps
    - Organiser un temps convivial annuel pour tous les agents du CIAS
  - Améliorer la communication interservices au sein du CIAS :
    - Mettre à l'ordre du jour des réunions de service un point sur l'activité des autres services, et ce afin d'améliorer la connaissance mutuelle des activités de chacun
  - Intégrer le CIAS dans le plan d'action prévention portés par la Communauté des Communes de MACS
  
- Méthodologie :
  - Axée sur une stratégie de management participatif :
    - Mise en place de groupes de travail réunissant, sur la base du volontariat, des agents de chaque unité de travail, et ce en fonction des thématiques abordées
    - Proposition de groupes de travail incluant également certains élus du CIAS pour des thématiques nécessitant un éclairage/arbitrage politique (projet de service, règlement de fonctionnement SAAD, règlement intérieur du service d'accueil des gens du voyage, etc.)
    - Vigilance à apporter sur le renouvellement des participants afin de garantir la participation du plus grand nombre
  - Une stratégie bénéfique pour le CIAS et la QVT :
    - Prise en compte de la vision de la structure par chaque métier : élargissement de la connaissance du CIAS
    - Connaissance accrue des différents métiers
    - Développement des relations interpersonnelles
    - Amélioration des relations de travail
    - Sentiment de participation à l'évolution de sa structure employeur

➤ RAPPORT ACTIVITÉ CIAS 2022

Cf. document en annexe

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces éléments.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2023*

Pour le président,  
Par délégation  
Le vice-président,

Pierre Laffitte

